

Règlement Concours Photos organisé par Le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

3^{ème} édition – 2025 - Émerveiller pour sensibiliser
« 50 Hommages au Sauvage »

Article 1 : L'organisateur

À l'occasion de son événement régional Nature en sCENe, qui se tiendra à **Saint-Paul-lez-Durance le samedi 4 octobre 2025**, le **Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)** organise un **concours photo ouvert à toutes et tous**, célébrant la richesse du patrimoine naturel de notre région.

Cette édition revêt une importance particulière, car elle marque les **50 ans du CEN PACA**, une association engagée depuis 1975 dans la **protection et la préservation de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

Ce concours s'inscrit pleinement dans les missions du CEN PACA :

- Mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger
- Préserver et gérer les espaces naturels en collaboration avec de nombreux acteurs
- Sensibiliser et mobiliser le public sur les enjeux environnementaux

Que vous soyez passionné de photographie, amoureux de la nature ou simplement curieux, ce concours est une belle opportunité de mettre en lumière la richesse et la diversité de notre patrimoine naturel.

Article 2 : Thème du concours

L'édition 2025 du concours photographique du CEN PACA s'inscrit dans une thématique spéciale à l'occasion de ses 50 ans :

« 50 Hommages au Sauvage »

Les participants sont invités à capturer la beauté et la richesse du patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les photographies soumises devront s'inscrire dans l'une des sous-thématiques précisées à l'article 4.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au concours est **gratuite et ouverte à toutes et tous**, à l'exception des membres du jury, des administrateurs et salariés du CEN PACA.

- **Modalités d'inscription**

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne, via un formulaire accessible depuis un lien dédié.

- **Calendrier du concours**

Ouverture des candidatures : 1er avril 2025

Clôture des candidatures : 31 mai 2025

- **Conditions de soumission**

Chaque participant doit soumettre des œuvres originales dont il détient l'ensemble des droits.

Les photographes mineurs peuvent concourir sous réserve d'une autorisation parentale. Une remise de prix spécifique leur est dédiée.

Les photographes professionnels peuvent également participer. Une catégorie spécifique leur est réservée.

Les œuvres ayant déjà remporté un prix dans un autre concours pourront être écartées par le jury.

Article 4 : Prix et exposition

Article 4-1 : Catégories

Le concours est divisé en **quatre catégories**, définies comme suit.

Article 4-1-1 : Catégorie professionnelle

Récompense la **meilleure photographie** parmi les œuvres soumises par des photographes professionnels.

Sous-thématiques possibles : Oiseaux – Mammifères - Herpétofaune (reptiles, amphibiens...) - Entomofaune (papillons, libellules, insectes...) - Paysages et flore

Article 4-1-2 : Catégorie jeune amateur

Récompense la **meilleure photographie soumise par un participant de moins de 18 ans**.

Sous-thématiques possibles : Oiseaux – Mammifères - Herpétofaune (reptiles, amphibiens...) - Entomofaune (papillons, libellules, insectes...) - Paysages et flore

Article 4-1-3 : Catégorie adulte amateur

Cette catégorie est ouverte aux photographes amateurs adultes. Le jury sélectionnera **cinq photographies lauréates**, chacune correspondant à une sous-thématique spécifique.

Les prix seront attribués comme suit :

- **1 prix** pour la meilleure photographie d'**oiseaux**

- **1 prix** pour la meilleure photographie de **mammifères**
- **1 prix** pour la meilleure photographie **herpétofaune**
- **1 prix** pour la meilleure photographie **entomofaune**
- **1 prix** pour la meilleure photographie de **paysages ou flore**

Article 4-1-4: Catégorie coup de cœur du public

Une pré-sélection de 10 photographies sera réalisée par le jury avant d'être soumise au vote du grand public.

Les trois images ayant obtenu le plus de votes seront primées.

Le vote se déroulera en ligne via les **réseaux sociaux**.

Article 4-2: Prix

Catégorie jeune

- 1 abonnement annuel + hors-série au magazine La Salamandre
- Paire de jumelles de la marque Kite Optic Ursus 10x42
- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

Catégorie professionnelle

- 1 abonnement annuel + hors-série au magazine La Salamandre
- Un bon cadeau d'une valeur de 150 € sur la boutique en ligne Jama Nature
- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

Catégorie adulte amateur

- **Oiseaux**

- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Au vieux Campeur »
- Ouvrage « les Mammifères des Alpes » Biotope Editions
- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

- **Mammifères**

- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Au vieux Campeur »
- Ouvrage « Observer les oiseaux de France » Biotope Editions
- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

- **Herpétofaune**

- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Au vieux Campeur »
- Ouvrage « Les Chauves-Souris » Biotope Editions
- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

- **Entomofaune**

- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Au vieux Campeur »
- Ouvrage « Atlas des amphibiens et reptiles de France » Biotope Editions
- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

- **Paysages et Flore**

- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Au vieux Campeur
- Ouvrage « Le Flamant rose, ambassadeur des milieux humides » Muséo Editions
- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

Catégorie coup de cœur du public pour les 3 photos favorites sur grand public

- L'ouvrage "Heureux qui comme Ulysse", auteur des photos : David Tatin, auteur des textes : Marc Dumas, édité par Orbisterre
- Adhésion au CEN PACA pour notamment recevoir notre revue Garrigues
- Entrée offerte par le CEN PACA à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée sur dibond

Dans le cadre de cette édition spéciale célébrant les 50 ans du CEN PACA, **les 40 prochaines photographies sélectionnées par le jury seront mises à l'honneur lors de l'événement Nature en sCENe**, à Saint-Paul-lez-Durance.

Elles seront imprimées sur un papier mat épais, afin de valoriser le travail des photographes, tout en mettant en lumière le patrimoine naturel de la région et en sensibilisant le public à sa préservation.

Les 40 auteurs des clichés exposés se verront offrir une adhésion au Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, leur permettant notamment de recevoir notre revue semestrielle Garrigues.

- **Partenaires et mécènes**

La 3^e édition du concours photo est soutenue par : **Provence Photo Vidéo, Ornithomédia, Jama Nature, Biotope Éditions, La Salamandre**, l'association **Orbisterre**.

<https://www.provencephotovideo.com/>

<https://www.ornithomedia.com/>

<https://www.jama.fr/>

<https://www.biotope-editions.fr/>

<https://www.salamandre.org/>

<https://www.orbisterre.fr/>

La remise des prix se tiendra **le 4 octobre 2025** à l'occasion de l'événement **Nature en sCENe**.

Les prix ne sont ni cessibles, ni convertibles en contrepartie financière ou en nature.

En cas d'absence du lauréat lors de la cérémonie, aucun envoi postal ne sera effectué. Le gagnant devra récupérer son prix, sur rendez-vous, dans l'une des antennes du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 5 : Directives photographiques

- **Prises de vue en milieu naturel**

Les participants s'engagent à **réaliser leurs photographies exclusivement en milieu naturel**, en respectant les principes suivants :

- Les animaux doivent être libres et sauvages, photographiés dans leur habitat naturel, sans dérangement et sans altération de leur environnement.
- L'usage de tout procédé pouvant influencer le comportement des espèces ou perturber leur cycle biologique est strictement interdit.
- Les animaux domestiques, y compris les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC), sont exclus du concours.

Les participants doivent donc veiller à respecter **la tranquillité de la faune sauvage**, la préservation de son habitat ainsi que l'intégrité des espaces naturels dans lesquels ils évoluent.

- **Interdictions pour des raisons éthiques et de conservation**

Sont formellement interdites :

- **Les photographies d'animaux au nid** ou toute prise de vue résultant d'un dérangement d'un animal ou de son habitat.
- **L'appâtage** : utilisation de nourriture ou d'autres leurres pour attirer un animal.
- **La repasse** : diffusion d'enregistrements sonores pour provoquer une réaction chez les oiseaux.
- **Les photographies d'animaux morts.**
- **La mise en scène** d'espèces, qu'elles soient animales ou végétales, impliquant toute contrainte sur ces dernières.
- **La cueillette ou la destruction de la flore.**

Pour rappel, **toute manipulation ou capture d'animaux sauvages est strictement interdite.**

- **Retouches autorisées**

Les photographies soumises peuvent faire l'objet de retouches modérées, dans le respect de leur authenticité. Sont autorisées :

- Les clichés en couleur ou en noir et blanc.
- Les ajustements mineurs, tels que recadrage, saturation, contraste, netteté, balance des blancs et des couleurs, correction du bruit et retouches localisées.

En revanche, les photographies générées ou modifiées par intelligence artificielle sont interdites et seront automatiquement disqualifiées.

- **Vérification et sanctions**

En cas de doute sur l'authenticité d'une image, le jury se réserve le droit de :

- Demander au participant le fichier RAW et les conditions exactes de prise de vue.
- Exclure toute photographie ne respectant pas ces critères.

De plus, si un photographe professionnel s'inscrit en catégorie amateur, il sera immédiatement disqualifié.

Article 6 : Composition du jury et résultats

Le jury se réunira en juin et juillet 2025 pour sélectionner les meilleures photographies, en tenant compte des différentes catégories et prix définis à l'article 4 du règlement.

- **Composition du jury**

Le jury sera composé de trois membres issus de la structure organisatrice accompagné du parrain de cette édition David Tatin, possédant des compétences en naturalisme et en photographie, ainsi que du parrain officiel du concours.

- **Critères de sélection**

Les photographies finalistes seront choisies selon les critères suivants :

- Le respect du thème et du règlement du concours.
- La qualité artistique et technique de l'image.
- L'impact émotionnel et la capacité de la photographie à émerveiller pour mieux sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel régional.

- **Annnonce des résultats et remise des prix**

Les participants sélectionnés seront informés par e-mail. Les résultats seront ensuite publiés sur le site internet du CEN PACA.

La remise des prix se tiendra le samedi 4 octobre 2025, à l'occasion de l'événement Nature en sCENE, organisé par le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur à Saint-Paul-lez-Durance.

Article 7 : Modalité d'inscription et dépôt

L'inscription au concours se fait exclusivement en ligne via [le lien suivant](#).

- **Nombre et format des photographies**

Chaque participant peut **soumettre jusqu'à cinq photographies** correspondant aux sous-thèmes mentionnés dans les articles précédents.

Les images doivent être envoyées au format **JPEG** et ne pas dépasser **10 Mo** chacune.

Les photographies ne doivent comporter **ni signature ni filigrane** lors de l'envoi.

- **Exigences techniques pour les finalistes**

Les participants dont les photographies auront été sélectionnées pourront être amenés à fournir un fichier en **haute définition**, répondant aux critères suivants :

- Fichier **RAW original ou JPEG à 100 %**
- Résolution minimale de **300 dpi**

Si la qualité du fichier ne permet pas une impression satisfaisante, le jury pourra réévaluer le classement et justifier son choix auprès du photographe concerné.

- **Autorisation parentale pour les mineurs**

Les participants **mineurs** devront fournir **une autorisation parentale**, demandée lors de l'inscription en ligne.

Article 8 : Tirage et utilisation des clichés

Chaque participant doit être **l'auteur des photographies soumises**. Conformément à l'article **L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle**, le nom du photographe sera systématiquement mentionné, quel que soit le support de diffusion.

Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas les articles du présent règlement.

- **Format des fichiers**

Les fichiers envoyés devront être **nommés selon la nomenclature suivante** : **NOM-PRÉNOM-Lieu-Espèce**

- **Droits d'utilisation des photographies**

En acceptant le présent règlement, les participants autorisent le CEN PACA à reproduire et diffuser leurs photographies uniquement dans le cadre :

- De la communication et de la promotion du concours
- De l'exposition prévue lors de l'événement

Aucune autre utilisation ne pourra être faite sans l'accord écrit et préalable du photographe. Aucune cession des droits ne sera réalisée au profit de tiers.

Le CEN PACA ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect du droit à l'image par un tiers.

- **Engagement des finalistes**

Le tirage des photographies récompensées sera pris en charge par le CEN PACA. En contrepartie, les finalistes s'engagent à :

- Exposer leurs œuvres lors de l'événement régional du CEN PACA
- Être présents à la **remise des prix**, le samedi **4 octobre 2025** à **Saint-Paul-lez-Durance**.

Article 9 : Contestation

En soumettant leur participation, les candidats acceptent sans réserve l'intégralité du présent règlement.

Le jury, seul habilité à sélectionner les lauréats, détient une autorité souveraine dans ses décisions. Celles-ci sont définitives et irrévocables, et aucune contestation ne sera recevable.

Article 10 : Contact

Pour toute aide ou informations complémentaires : contact@cen-paca.org , depuis notre <https://cen-paca.org/participer/concours-photo-merveiller-pour-sensibiliser/> ou par téléphone au 04 42 59 33 52. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

L'équipe du CEN PACA

CONCOURS PHOTO



**ÉMERVEILLER
POUR SENSIBILISER**

parrainé par
David Tatin

**DU 1^{ER} AVRIL
AU 31 MAI 2025**

3^e édition
« 50 hommages au Sauvage »



**INFORMATIONS
ET RÉGLEMENT**
CEN-PACA.ORG

© Photographie : David Tatin © Graphiste : Carla Pierre

50
ans
Conservatoire
d'espaces naturels
Provence Alpes
Côte d'Azur 

Ensemble depuis un demi-siècle pour la Nature

